

# CONTRAT DE SOCIÉTAIRE

intervenu à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_

**ENTRE:** **No. client**

(ci-après appelé le « **Membre** »)

**ET:**

**LA COOP PURDEL**, coopérative légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social au 155 rue Louis-Joseph-Plante, Rimouski, province de Québec, G0L 1B0, dûment représentée aux fins des présentes par

(ci-après appelée la « **Coopérative** »)

**Considérant que** conformément à la loi et au Règlement de régie interne de la Coopérative, le **Membre** doit signer un contrat par lequel il doit s'engager à livrer, vendre, acheter ou recevoir des biens ou des services par l'entremise de la **Coopérative**.

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Pendant toute la durée des présentes, le **Membre** s'engage et convient:

1.1 À privilégier la **Coopérative** à titre de fournisseur pour tous ses achats de biens et services nécessaires ou utiles à son entreprise agricole disponible auprès de la **Coopérative** et à en payer le prix d'achat, le tout conformément aux termes, conditions de vente et modalités et termes de paiement fixés par la **Coopérative**;

1.2 Sous réserve d'ententes particulières ou différentes pouvant intervenir de temps à autre entre la **Coopérative** et le **Membre**, à mettre en marché par l'intermédiaire de la **Coopérative** sa production de tous les produits agricoles, à l'exception de la partie nécessaire à sa famille et à son personnel et de ceux-ci ci-après décrits, que le **Membre** produira dans le cadre de son entreprise agricole selon des termes, conditions et modalités établis par les règlements de la **Coopérative**;

**Produits agricoles exclus:**

---

---

Malgré toute disposition contraire ou incompatible, la **Coopérative** pourra refuser de vendre ou de livrer au **Membre** quelques biens ou services quels qu'ils soient et/ou refuser de mettre en marché et/ou de prendre livraison de tout produit agricole du **Membre** et ce, pour quelque motif que ce soit.

2. Le **Membre** s'engage à produire à la **Coopérative** tout acte qui affecte les produits agricoles qu'il s'est engagé à mettre en marché par l'intermédiaire de la **Coopérative** en vertu des présentes;
3. Le **Membre** autorise la **Coopérative** à nantir, hypothéquer ou autrement donner en garantie les biens qu'il lui livre.
4. Le présent contrat d'une durée de cinq (5) années débutant à la date de sa signature par la **Coopérative**, sera renouvelé automatiquement pour une période d'égale durée et ensuite de période en période de même durée, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis écrit de son intention d'y mettre fin à l'expiration du contrat ou à l'expiration de la période dans le cas de renouvellement, ledit avis devant être donné trois (3) mois avant la date de l'expiration du contrat ou de l'expiration de la période dans le cas de renouvellement.

**EN FOI DE QUOI, les parties ont signé:**

à \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ Rimouski \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**LA COOP PURDEL**

**NEQ :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Président**

**NE :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Secrétaire**

**NIM:**

\_\_\_\_\_

**PAR:**

\_\_\_\_\_

**PAR :**

\_\_\_\_\_

**DEMANDE D'ADMISSION AFIN DE DEVENIR MEMBRE DE LA COOP PURDEL  
(ci-après appelée « La Coopérative »)**

**FAITE PAR :**

**(ci-après appelé « L'Adhérent »)**

À \_\_\_\_\_ CE \_\_\_\_\_

**CONSIDÉRANT** que l'Adhérent désire devenir membre de La Coopérative:

**L'ADHÉRENT DÉCLARE ET CONVIENT:**

**1. Déclaration**

L'Adhérent déclare et affirme qu'il est un producteur agricole et qu'ayant pris connaissance de l'objet pour lequel La Coopérative a été constituée, il est en mesure d'y participer.

**2. Demande d'admission**

L'Adhérent demande à être admis à titre de membre de La Coopérative.

**3. Engagements**

Advenant que l'Adhérent soit accepté et admis à titre de membre de La Coopérative par le Conseil d'administration de La Coopérative, l'Adhérent s'engage envers La Coopérative et ce, à compter de son admission à titre de membre:

- a) à souscrire et il sera réputé avoir souscrit à la date d'entrée en vigueur de son acceptation par le Conseil d'administration de La Coopérative une part sociale d'une valeur de **1,000.00 \$**, payable à raison de **250.00 \$** par année. Un montant de **100.00 \$** est exigé à la signature du contrat ;
- b) à payer ces dites parts sociales de qualification conformément aux termes et conditions stipulés aux règlements de La Coopérative ;
- c) à respecter intégralement tous les règlements, résolutions et décisions actuels ou futurs de La Coopérative et de son Conseil d'administration, l'Adhérent se déclarant être lié par ces derniers actuellement en vigueur ou, le cas échéant, lorsque décrétés comme s'il avait personnellement consenti à ces dits règlements, décisions et résolutions actuels ou futurs ;
- d) à signer le contrat de sociétaire ci-joint et à le respecter ; ce dit contrat prenant effet et liant l'Adhérent envers La Coopérative à la date où il sera accepté comme membre de La Coopérative par son Conseil d'administration.

SIGNÉ à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_<sup>ième</sup> jour de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Témoin**

\_\_\_\_\_  
**L'Adhérent**